

22 fév 2008 -17:10

## Communiqué de presse du Premier Ministre Guy Verhofstadt concernant le rapport de la BNB

La Banque Nationale de Belgique a transmis ce vendredi 22 février l'étude relative aux prix de l'énergie et des produits alimentaires au gouvernement.

La Banque Nationale de Belgique a transmis ce vendredi 22 février l'étude relative aux prix de l'énergie et des produits alimentaires au gouvernement.

La Banque Nationale de Belgique a transmis ce vendredi 22 février l'étude relative aux prix de l'énergie et des produits alimentaires au gouvernement. Ce dernier avait commandé cette étude au mois de janvier en vue de pouvoir mener le débat sur les prix et le pouvoir d'achat en toute objectivité. Vous trouverez ci-après les principales conclusions de la BNB dont le Premier ministre a pris acte dans l'intervalle :

- L'inflation totale en Belgique s'avère légèrement en dessous de celle de la zone euro pour la période 2003-2007.
- Les hausses des prix des produits alimentaires ont été plus prononcées en Belgique que dans la zone euro, et ce, depuis 2006, en particulier pour le pain, les huiles, le beurre et le café. Sur l'ensemble de la période 2003-2007, l'inflation des produits alimentaires fut légèrement plus élevée que celle enregistrée par la zone euro.
- Certaines inefficiences, trop de réglementation notamment, conjuguées à un manque de concurrence, peuvent constituer la source de ces hausses plus importantes et du niveau de prix plus élevé en Belgique.
- Ces derniers mois, la hausse des prix du gaz a été supérieure en Belgique. Cette hausse découlait notamment de l'augmentation des prix du plus grand fournisseur. En 2008, la hausse des coûts de distribution entraînera, en outre, une accélération supplémentaire de l'inflation. Il y a toutefois lieu de préciser que s'agissant de l'ensemble de la période 2003-2007, l'inflation dans le secteur du gaz et de l'électricité était nettement inférieure en Belgique. Subséquemment à la hausse des tarifs de distribution, l'avantage dont bénéficiait la Belgique en termes de niveau de prix disparaîtra cette année.
- L'évolution des prix des produits pétroliers a été nettement plus élevée en Belgique que dans la zone euro, et ce, autant ces derniers mois que durant la période 2003-2007. La consommation relativement élevée du mazout de chauffage et le niveau plus faible des accises constituent les deux raisons principales en la matière. Le prix du mazout de chauffage et du diesel se situe néanmoins encore en deçà de la moyenne européenne.

Dans son rapport, la Banque nationale de Belgique recommande au gouvernement :

- de renforcer la compétence de la CREG afin de lui permettre de juger du caractère abusif ou non des changements tarifaires.
- d'exiger davantage de transparence en matière de tarification de la part des fournisseurs.
- de ne pas faire usage de la taxation indirecte pour réduire les prix
- de renforcer la concurrence et d'assouplir la réglementation en vigueur dans le secteur de l'alimentation
- d'éviter, en termes de pouvoir d'achat, des compensations favorables à l'ensemble de la population. Des mesures ciblées bénéficiant aux bas revenus peuvent néanmoins se justifier.

Le gouvernement tentera, dans les plus brefs délais, de donner une suite favorable aux recommandations que formule la Banque Nationale dans la présente étude. Il examinera notamment comment accroître la concurrence au sein de différents sous-secteurs.

En guise de préparation, le Premier ministre et le Ministre de l'Economie recevront un certain nombre de représentants du secteur de la production, de l'industrie alimentaire, du commerce de détail et des grandes surfaces.

Le Ministre de l'Economie étudiera comment assurer le monitoring de l'évolution du prix des denrées alimentaires, notamment en faisant appel à des experts.

Pour conclure, le gouvernement accordera à la CREG, en matière de prix énergétiques, un mandat clair et défini de même que des moyens et des instruments adéquats afin de lui permettre de surveiller le marché, qu'il s'agisse d'activités libres ou régulées. Il en découlera un monitoring permanent des prix. Qui plus est, le régulateur pourra immédiatement s'atteler aux éventuels dysfonctionnements.

L'étude intégrale de la Banque Nationale est disponible sur le site [www.premier.be](http://www.premier.be).